

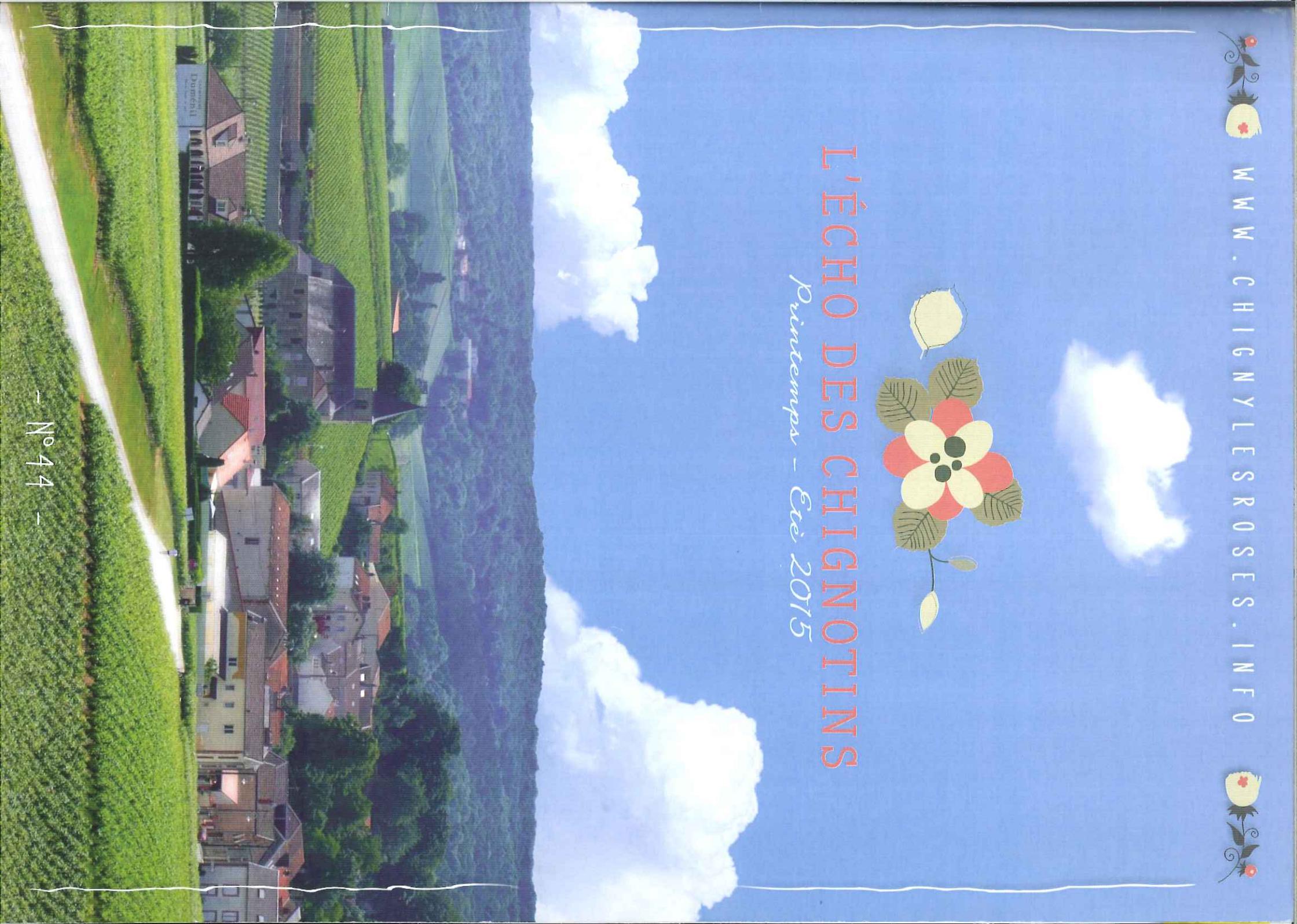


WWW.CHIGNYLESROSES.INFO



# L'ÉCHO DES CHIGNOTINS

*Printemps - Été 2015*



# S.A.R.L. BOURRIN

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

## TOUS TRAVAUX DE MAÇONNERIE

PAVILLONS - CAVES

Réfections de façades

Tout à l'égout - Béton armé

**DEVIS GRATUIT**

24, rue des Carrières - 51500 CHIGNY LES ROSES  
**03 26 03 46 00 - 06 81 97 22 49**

marcel.bourrin@wanadoo.fr



## Entreprise G. CHAPERON

Installations sanitaires

Traitement d'eau

Chauffage toutes énergies

Solaire - Pompe à chaleur

Géothermie - Ventilation

Chaudière granulés - Poêle à bois

Qualifié O.P.A.C.B. - Professionnel Gaz

25 rue du Moulin  
51500 CHIGNY LES ROSES  
Tél. 03 26 03 42 12  
Fax : 03 26 03 43 77  
gerard.chaperon@wanadoo.fr



VENTE REPARATION - PROFESSIONNELS  
MOTOCULTURE - VITICULTURE  
ESPACES VERTS  
AGENT TOUTES MARQUES

**ATELIERS GALLOIS**  
SARL  
13 rue des Carrières 51500 CHIGNY-LES-ROSES  
Tél. 03 26 03 42 16 - Fax 03 26 03 45 79  
ateliers.gallois@wanadoo.fr



# JB

menuiserie  
agencement

Chigny-Les-Roses

Aménagement intérieur - Cuisine - Dressing - Parquet

Amueblement - Fermeture - Isolation - Plafond - Cloison - Doublage

06 19 67 95 65 - 03 26 04 15 89

boeuv.jerome@orange.fr

INFORMATIONS  
FRANCE

## INFOCOM-FRANCE

Partenaire des collectivités



MISE À DISPOSITION GRATUITE  
D'UNES DES CARRIÈRES  
SUPPORTS DE COMMUNICATION



Z.I. Les Paluds - BP 91416 - 13785 RUBIGNY Cedex - WWW.INFOCOM-FRANCE.FR - Tél. : 04 42 32 85 92

Informez  
Eduquer  
Sensibiliser

Ensemble, ayons  
pour la protection de  
l'environnement et le  
développement durable



Notre entreprise s'associe à ses  
partenaires pour promouvoir

## L'ÉCO-CITOYENNETÉ

plus d'infos : [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)



# Le mot du maire



# M

otre Echo des Chignotins créé en Juin 1995 (2 pages) change d'aspect. En effet nous avons trouvé une entreprise (InfoCom) qui nous édite notre gazette sur papier glacé

**Directeur de la publication et de la rédaction :**  
Mairie de Chigny les Roses

**Régie Publicitaire :**  
InfoCom-France  
Z.I. Les Paluds - BP 91416  
13785 AUBAGNE Cedex  
Tél. : 04 42 32 85 92  
Site Web : infocom-france.fr  
Télécopie : 04 42 70 48 27  
E-mail : contact@infocom-france.fr

**Photos :**  
Mairie de Chigny les Roses  
**Maquettiste :**  
Lombardo Jean-Michel  
**Impression :**  
InfoCom-France

**Dépôt légal :**  
2015

FLASHÉZ-MOI



TOUT CHIGNY LES ROSES  
SUR VOTRE MOBILE

## Le « QR code »

Un QR code est un type de code-barres en deux dimensions constitué de modules disposés dans un fond carré. QR veut dire en anglais *Quick Response*, car le contenu du code peut être décrypté rapidement. Destiné à être lu par un téléphone mobile ou un smartphone, il permet ainsi de déclencher facilement des actions comme un navigateur vers le site internet de la commune.



avec une nouvelle présentation et plus de photos. Nous conserverons deux parutions dans l'année. Par contre nous ne sommes plus maître de l'impression ce qui implique beaucoup moins de souplesse lors des saisies informatiques.

J'espère que cette nouvelle formule vous plaira L'actualité de notre village :

Desormais nous serons sans école à la rentrée de septembre 2015. Situation déjà prévue en 2014, malheureusement nous n'avons pas assez d'effectif. La sanction a été irréversible. Nous sommes de trop petits villages sans prévision d'extension, et de ce fait il y a peu d'enfants en maternelle, donc nos bouts de chou vont se retrouver au nouveau pôle scolaire de Rilly la Montagne.

Je pourrais vous expliquer plus longuement tous les critères qui ont contribué à cette fermeture mais cela ne changerait rien à la décision qui a été prise par l'académie.

On dit toujours qu'un village qui n'a plus son école est un village qui se meurt. Il faut se réveiller : notre village n'est pas mort pour autant et nous ne sommes pas les seuls dans cette situation.

Pour éviter cela le conseil municipal a décidé de poursuivre et de concrétiser l'installation de la boulangerie et un point multiservice dont l'ouverture est prévue en milieu d'année. J'espère que les Chignotins et les Chignothnes feront vivre ce commerce.

Merci à Mr et Mme Leleu qui prennent la gérance de ce local. Nous venons aussi d'ouvrir une bibliothèque communale dans la salle de la Roseaie, vous trouverez les horaires d'ouverture dans cet exemplaire. Un club de vannerie est à votre service tous les quinze jours à la petite salle de l'Espace Jean Guy. De plus un club d'aquarelle s'installera au mois de Septembre.

En ce qui concerne les anciennes écoles quelques projets touchant à la petite enfance sont à l'étude avec le concours de 1 2 3 et de la Communauté de Communes (CCVCMR). La création d'un RAM (relais d'assistance maternelle) lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents et des assistantes maternelles est envisagé.

Les comptes administratifs et le budget communal ont été votés. Il n'y aura pas d'augmentation des impôts locaux concernant la part communale cette année en partie grâce à la location de nos logements et aux résultats d'une bonne gestion. Nous espérons que nous pourrions tenir ce cap l'an prochain.

Pour infos : la CCVCMR n'augmente pas ses taxes non plus, par contre il y aura un augmentation substantielle du prélèvement sur l'assainissement.

Je remercie les diverses associations, le CCAS, le Comité des Fêtes, le Comité de Saint Vincent, le Club de Tennis, la section locale des vignerons, les Anciens Combattants, la chorale la Roseaie, le club de vannerie, les sapeurs-pompiers, l'Asa. Toutes ces personnes qui bougent et qui s'impliquent pour maintenir un tissu associatif en participant à l'animation de notre village.

Je vous remercie  
**Claude DOREAU**

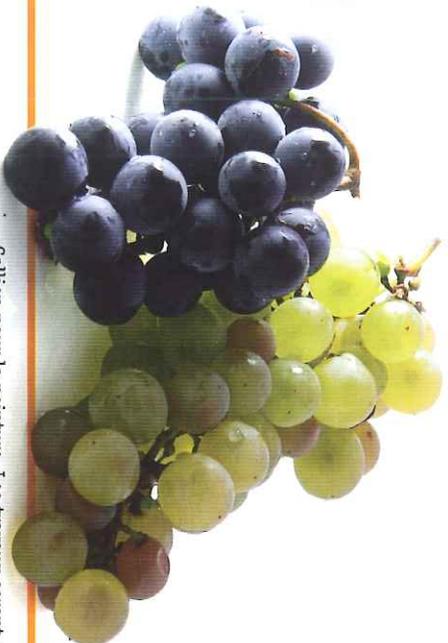
## Sommaire

- |                                     |                                       |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| <b>01</b> / Editorial du Maire      | <b>18</b> / Vie associative           |
| <b>03</b> / Les Conseils municipaux | <b>21</b> / Ecole de Chigny           |
| <b>08</b> / Votre mairie            | <b>22</b> / Informations              |
| <b>09</b> / votre agence postale    | <b>25</b> / Ecole Jeanne d'Arc        |
| <b>10</b> / Ecologie                | <b>26</b> / Chigny et son histoire    |
| <b>14</b> / Evènements              | <b>27</b> / Loisirs <b>28</b> / Notes |
| <b>16</b> / Bâtiments               | <b>31</b> / Bon de souscription       |
| <b>17</b> / Nouvelles diverses      | <b>32</b> / Associations et agenda    |

La fontaine  
Jeanne Alexandrine Pommeroy



# Les conseils municipaux



>> **Conseil Municipal**  
du 13 novembre 2014

**Étaient présents :** Les membres du Conseil

**Excusés :** Mr PICARD (Procurator à Mme MAXIMY)

Mr VALENTIN (Procurator à Mme RAFFLIN)

Mr JANISSON (Procurator à Mr LASALLE)

**Absent :** Mr GOUNEL

**Secrétaire élue :** Mme MAXIMY

## DÉLIBÉRATIONS

• **Demande de subvention au titre des amendes de police pour travaux entrés de Ludes :** travaux d'aménagement de sécurité à l'entrée du village rue de Ludes; rétrécissement du champ visuel par des végétaux et pose de coussins berlinois. Les communes de moins de 10 000 habitants peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du conseil général au titre des amendes de police. En fait, il s'agit pour ce dernier de revertir les produits récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire des dites communes. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers. (Voté à l'unanimité).

• **Renonciation à la taxe d'aménagement :** La délibération en date du 19/05/2011 concernant la renonciation de la taxe d'aménagement était valable 3ans. Suite à la demande de la Sous-Préfecture, le conseil municipal décide de reconduire cette délibération et de renoncer à percevoir la Taxe d'Aménagement sur la totalité de son territoire. (2 abstentions)

• **Réfection des cloches de l'église :** Après avis de la commission des bâtiments, le conseil accepte le devis de l'entreprise BODER et désigne celle-ci pour effectuer les travaux pour un montant de 6 844,00€HT.

Une demande de subvention sera demandée à la fondation du patrimoine. (Voté à l'unanimité).

• **Désignation du correspondant défense :** Créée par la circulaire du 26 octobre 2001, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité. Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal. Monsieur Claude DOREAU est désigné correspondant défense. (Voté à l'unanimité)

## COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS ET DES COMMISSIONS

• **École de Chigny-les-Roses par Mr DOREAU :**

• Suite à une réunion informelle organisée par l'inspection académique en présence de Mr Marechal (inspecteur académique) et les Maires des communes de Rilly, Chigny, Ludes, Mailly et Villers, compte tenu des effectifs recensés pour la

rentrée scolaire 2015/2016, l'école maternelle de Chigny risque de disparaître.

Monsieur le Maire lit la lettre en date du 22 mai 2014 dans laquelle Madame la Directrice des services départementaux de l'Éducation Nationale de la Marne l'informe qu'il ne lui semble pas opportun de laisser en fonctionnement sur notre commune une école maternelle à classe unique.

Une réunion d'information va être organisée entre les parents des élèves scolarisés à l'école de Chigny, la Maire et Monsieur Marechal, l'inspecteur académique.

• **Projet de création d'un accueil petite enfance :** organiser une réunion avec les assistantes maternelles du village.

• **Commission Voirie par Mme Coquet :**

• Réunion avec le département concernant le projet d'interdiction de tourner à gauche sur la route de Louvois direction Chigny via le CV N°6. (En attente du courrier concernant leur décision).

• Suite à l'avis défavorable du département pour notre projet de création de places de stationnement rue de Rilly en vue de faire talenter les véhicules entrant dans le village, le département réfute son avis et nous autorise à créer des places de stationnement sous condition de respecter la distance du carrefour (en attente courrier de confirmation).

• Contrat éclairage public 2015 : le contrat avec FME se terminant fin décembre, il est nécessaire de lancer un marché.

• Le passage de FME a permis de vérifier l'éclairage.

• L'entreprise Hautem doit installer un éclairage rue Georges Legros.

• **Commission sources - Bois Communaux - eaux potable-finances par Mr Derue :**

• Suite à la tournée des Sources du 10 octobre 2014 : un devis va être demandé pour poser une pompe de secours entre les deux bassins. La question de remettre le parlement en service se pose car il y a un manque de eau pendant les vendanges.

• **Commission Bâtiment par Mme Danchin :**

• Rénovation salle des fêtes: suite aux devis reçus, la commission a retenu les offres de l'entreprise Agnesina pour l'acoustique et celle de l'entreprise

Gallien pour la peinture. Les travaux seront effectués en deux étapes. (1ere : les communs fin 2014) (2eme : la grande salle février 2015).

## DIVERS

• Prévoir l'organisation d'une réunion explicative avec la DDR et la commission urbanisme concernant la prescription de révision d'un plan local d'occupation des sols en plan local d'urbanisme.

• Lotissement Émile Loubet : le Maire a reçu les propriétaires de ce lotissement, Monsieur Godet s'est engagé à terminer les travaux. Une poursuite est engagée pour les impayés des factures d'eau.

• Décoration de Noël : La pause et dépose des illuminations seront effectuées par l'entreprise Hautem. Réduction du nombre de sapins (30 sapins à décorer sur la place Pommeury et aux entrées du village). (Décoration effectuée par le Comité des fêtes).

• L'inauguration de l'Espace Jean Guy aura lieu le Vendredi 9 Janvier 2015, date des vœux du Maire.

• Atelier vannerie: mise à disposition de la salle 15m/2 le samedi matin 15m/2 (en attente disposition de la salle de musique).

• Projet création d'une bibliothèque salle de convivialité.

• Site internet de la commune: voir pour la création d'un nouveau site.

• Monsieur Desjardin du cabinet comptable propose de changer les fenêtres du logement à ses frais.

• Participation citoyenne: l'objectif est d'associer les habitants à la protection de leur environnement par une participation citoyenne. Un référent nommé parmi les volontaires, sensibles aux questions de sécurité et au sens civique informe la gendarmerie et le maire des agissements et des véhicules suspects. Réfléchir à des personnes susceptibles d'être référent sur notre commune.

• Le logement cour des écoles est loué. Prévoir la délimitation de la cour.

• Cabinet médical : fermeture en 2015. Trouver une solution pour maintenir un cabinet médical sur la commune.

• Dépôt de déchets aux cultures : entretenir et fleurir cet endroit pour éviter les dépôts.

• Pompiers : aménagement du garage afin de pouvoir faire stationner leur camion.

>> **Séance levée à 23h40**



# Les conseils municipaux

>> **Conseil Municipal**  
du 15 Décembre 2014

**Etaient présents :** Les membres du Conseil

**Excusés :** Mr GOUNEL (Procuration à Mr JANISSON)

Mr CATTIER (Procuration à Mr DOREAU)

**Absent :** Mme DUMONT, Mr GUY

**Secrétaire élue :** Mme RAFFLIN

## DÉLIBÉRATIONS

- **La commune autorise les dépenses d'investissement avant le budget 2015** dans la limite de 2 500 € au chapitre 20 ; de 5 000 € au chapitre 21 et de 40 000 € au chapitre 23 (voté à l'unanimité)
- **Réfexion des cloches de l'église:** Une demande de subvention sera demandée à la DRAC et au Conseil Général. (Voté à l'unanimité).
- **Restauration du tableau « baptême du Christ » :** Une demande de subvention sera demandée à la fondation du patrimoine. (Voté à l'unanimité).
- **Adhésion de la Commune au dispositif « voisins vigilants » :** Les voisins vigilants sont des citoyens désireux de créer un élan d'entraide et de solidarité dans leur quartier pour réduire l'insécurité. Pour que la commune soutienne ce projet, il faut installer des panneaux aux entrées de village, organiser une réunion publique avec l'organisme des « voisins vigilants ». Le cout de cette adhésion est de 400€ TTC. (12 voix pour dont deux pouvoirs et 1 abstention).
- **Transfert de crédit sur le budget 2014 de la commune :** transfert de crédit en investissement, du chapitre 21 au chapitre 23. (Voté à l'unanimité).
- **Versement à l'ADMR d'une subvention d'un montant de 650.00€.** Cette subvention est versée du budget CCAS. (Voté à l'unanimité).
- **Admission en non valeur d'une facture d'eau :** Suite à la demande de la trésorerie, il convient d'admettre en non valeur la facture d'eau d'un abonné s'élevant à 396,47€ (Voté à l'unanimité).

- **Convention de reversement redevance assainissement à la CCVCRM :** Le Maire explique que la Commune de Chigny-les-Roses ajoutera sur les factures d'eau potable les lignes redevance assainissement et modernisation des réseaux et reversera le montant des sommes encaissées à la Communauté de Communes. Cette facturation débutera à partir de la consommation d'eau du 2ème semestre 2014.
- **Renouvellement Adhésion PFFC :** renouveler l'adhésion au processus de certification PFFC, afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable. Le renouvellement d'adhésion pour une période de 5 ans pour un montant de 62.25€ (basé sur 65ha)

## COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS ET DES COMMISSIONS

- **Commission Voirie par Mme Coquet :**  
. Travaux rue de Rilley : pose de stop et création de places de stationnement rue de Rilley et 2 places de stationnement réservées handicapés place Pommeroy et salle des fêtes.

. Travaux entrée de Ludes : en attente du montant de la subvention accordée.

- . Lancer une étude pour la création d'un arrêt de bus place Pommeroy/rue de Rilley.
- . Étudier avec la commission le problème d'eau pluvial rue des Fourrasses.
- . Colmater le chemin de la Plaine.

• **Commission Éclairage Public par Mme Coquet :**  
Pause d'un éclairage en haut de la rue Georges Legros (Remerciement de Mr et Mme Driant).

• **CCAS par Mme Coquet :**

- . Projet d'ouverture de la bibliothèque salle de la Rosezaie pour le 21 mars 2015 (Printemps du livre).
- . Le repas des anciens est fixé au 17 mars 2015 à l'Espace Jean Guy
- . Projet de l'espace petite enfance à l'étude pour la création d'une structure jeune enfant avec des horaires décalés. Rencontre prévue avec Valérie Chaumet, responsable petite enfance de la CCVCRM.

• **Commission sources -Bois Communaux- eaux potable-finance par Mr Dorne :**

- . Sécurisation du couvercle du château d'eau du haut effectué - (Barre avec cadenas).
- . Nettoyage annuel des bassins réalisés les 8 et 10 décembre.
- . Un devis de

Veolia présentée pour la modernisation du réseau de captage.  
. D'autres devis comparatifs en cours.  
. Proposition d'une deuxième pompe de relevage d'eau captée en sécurisation. (l'actuelle est âgée de 8 ans).  
. Réflexion sur la sécurisation du supprimeur de la rue de Sources par l'ajout d'une pompe en partage de charge.

• **Commission Finance par Mr Dorne :**  
. Compte Rendu de la réunion de la commission du samedi 13 décembre.  
. Analyse des postes comptables importants, balance budgétaire présentée.  
. Détermination des éventuels besoins d'emprunt pour les gros projets.  
. Analyse et bilan financier de la salle des fêtes.

• **Commission Bâtiment par Mme Danchin :**  
. La rénovation de l'éclairage à l'intérieur de l'église est terminée.  
. Le désamiantage de l'ancienne école a été effectué.  
. Les travaux de peinture des communs de la salle des fêtes sont terminés. Le reste des travaux sera effectué en février (la salle 300m2 ne sera pas louée).  
. Les travaux pour le projet de création d'une boulangerie sont à l'étude.

• **CCVCRM**  
. Compte rendu de la réunion de Conseil communautaire du 06 décembre 2014 par Mr Doreau.  
. Compte Rendu de la réunion Tourisme par Mr PICARD

## DIVERS

- . Employé communal : décision d'embauche fin 2015.
- . Bail de chasse : aucune modification du prix de la location (1500€).
- . CLIC : présentation : le Conseil est contre.
- . Aménagement Numérique : présentation.
- . Statues chez Monsieur Guy.
- . Site internet de La commune : un proposition via une société extérieure a été demandée.
- . Journal communal : étude pour l'édition par un organisme extérieur.
- . Rencontre avec le PNR : rencontre à programmer.
- . Le PNR propose une opération de photographies thermiques : possibilité d'inscription sur internet.

>> **Séance levée à 23h40**

## >> Conseil Municipal du 23 janvier 2015

**Etaient présents :** Les membres du Conseil

**Excusés :** Mr PICARD (Procurator à Mme MAXIMY)

**Absent :** Mr GUY (Procurator à Mr DOREAU)

**Secrétaire élue :** Mme DUMONT, Mr GOUNEL

**Secrétaire élue :** Mme MAXIMY

### DÉLIBÉRATIONS

• **Choix architecte création boulangerie :** Le Conseil Municipal décide d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour la création de la boulangerie à Monsieur Jacques QUARTIER.

• **Mise à disposition préfabriqué et classe pour l'installation d'une médiathèque et accueil petite enfance.** Dans le cadre de ses compétences

culture/enfance/jeunesse, la CCVCMR à pour projet la création d'une médiathèque et d'un accueil de jeunes enfants sur le territoire de la commune de Chigny-les-Roses. Le Maire propose la mise à disposition à titre gratuit d'une salle de classe et du préfabriqué pour l'installation de ces projets. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, (1 voix contre), la mise à disposition à titre gratuit des locaux et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

## >> Conseil Municipal du 02 Février 2015

**Etaient présents :** Les membres du Conseil

**Excusés :** Mme MAXIMY (Procurator à Mr PICARD)

**Absent :** Mr GUY (Procurator à Mr DOREAU)

**Secrétaire élue :** Mr HUVET (procurator à Mme COQUET)

**Secrétaire élue :** Mme RAFFLIN, Mr CATTIER

**Secrétaire élue :** Mr GOUNEL

représente 1 € par habitant chaque année. (vote à l'unanimité).

• **Demande DETR 2015 pour la création de quai bus:** Dans le cadre des travaux d'accessibilité aux abords de la place Pommevy, la réalisation d'un quai bus normalisé est prévue. Le coût global des travaux a été estimé à 60 000,00 € HT. Une demande de subvention sera demandée au conseil général et à l'état (DETR). (3 abstentions)

• **Prescription de révision d'un Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme :** Le Conseil Municipal décide de prescrire la révision du POS et l'élaboration d'un PLU au vue de la caducité des POS au 31 décembre 2015 (application de la loi AURJ). (vote à l'unanimité).

• **Délibération bail boulangerie avec Monsieur Leloux :** Vu la délibération du 04-2014 approuvant l'installation d'un commerce-Boulangerie dans l'ancienne école, 6, place Pommevy.

Après délibération, le conseil municipal décide d'établir un Bail de 3 ans renouvelable entre les boulangers Mr et Mme LELUUX et la Commune de Chigny-les-Roses, de fixer le montant du loyer à 250,00 euros par mois à partir de la prise de possession des locaux. (vote à l'unanimité).

• **Modification des statuts de la Cuche:** modification de l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte



• **Choix entreprise pour l'éclairage public :** Le Maire présente au Conseil Municipal les devis relatifs au contrat d'entretien de l'éclairage public, et propose de retenir l'entreprise HAUTEM Electricité pour un montant annuel de 2 389.93€ TTC. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de retenir l'entreprise HAUTEM Electricité pour un montant annuel de 2 389.93€ TTC et autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### DIVERS

• Convention entre la Commune et Laurent Perrier concernant les Pruches den Haut

>> Séance levée à 19h20

### DÉLIBÉRATIONS

• **Modification statutaire de la CCVCMR pour la compétence « aménagement numérique du territoire » :** Le Conseil Municipal décide de transférer la compétence « aménagement numérique du territoire » à la CCVCMR en vue de déléguer au SIEM les travaux pour le déploiement de la fibre optique permettant l'internet à très haut débit. (2 abstentions).

• **Adhésion au CLIC :** Le Conseil Municipal décide d'adhérer au C.L.I.C. (Centre Local d'Information et de Coordination) du Nord Remois. Ce centre est une structure de proximité pour les retraités, les personnes âgées et leur entourage, pour les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. Le coût de ce service pour la collectivité

réalisation du fond de la Cuche afin que la CCVCMR ne soit plus mentionnée et modification de l'ensemble des articles des statuts du Syndicat mixte de réalisation du fond de la Cuche afin de lui donner le nom de syndicat intercommunal de réalisation du fond de la cuche. (vote à l'unanimité).

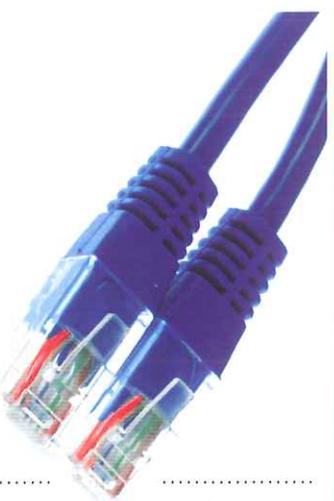
### COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET AUTRES

• Compte Rendu CCVCMR  
• Compte Rendu Cuche : ouverture des puits pour le curage du bassin, l'entreprise Morel à été retenue pour un montant de 30 500,00€.

### DIVERS

• Employé communal : faire une réunion avec la commission bâtiment et voirie afin de faire l'inventaire du matériel à acheter.  
• Commission des impôts : le jeudi 19 février à 18h00.  
• Achat d'un ordinateur pour le secrétariat de Mairie.  
• Chasse de Chigny : 19 inscrits.

>> Séance levée à 22h25





## >> Conseil Municipal du 02 Février 2015

**Etaient présents :** Les membres du Conseil

**Excusés :** Mr CATTIER (Procuration à Mr DOREAU)

Mr GUY (Procuration à Mr DERUE)

Mr HUVERT (procuration à Mme COUQUET)

**Absent :** Mr GOUNEL

**Secrétaire élue :** Mme RAFFLIN

### DÉLIBÉRATIONS

• **Vote du Compte de Gestion**

et **Compte Administratif 2014 du CCAS**

Fonctionnement Dépenses : 4 626,25 € et

Fonctionnement Recettes : 10 613,47 €

• **Affectation du résultat 2014 du CCAS**

Résultat reporté : Excédent de fonctionnement : 5 987,22 €

• **Vote du Budget 2015 du CCAS**

Fonctionnement Dépenses : 11 987,22 € et

Fonctionnement Recettes : 11 987,22 €

• **Vote du Compte de Gestion**

et **Compte Administratif 2014 de l'EAU**

Fonctionnement Dépenses : 97 181,37 € et

Fonctionnement Recettes : 220 432,52 €

Investissement Dépenses : 38 281,59 € et

Investissement Recettes : 203 618,19 €

• **Affectation du résultat 2014 de l'EAU**

Résultat reporté : Excédent de fonctionnement : 123 242,15 €

Excédent d'investissement : 165 336,60€

• **Vote du Budget 2015 de l'EAU**

Fonctionnement Dépenses : 246 457,47 € et

Fonctionnement Recettes : 246 457,47 €

Investissement Dépenses : 184 426,89 € et

Investissement Recettes : 184 426,89 €

• **Vote du Compte de Gestion et Compte**

**Administratif 2014 de la COMMUNE**

Fonctionnement Dépenses : 313 205,42 € et

Fonctionnement Recettes : 768 938,22 €

Investissement Dépenses : 312 678,54 € et

Investissement Recettes : 259 517,38 €

• **Affectation du résultat 2014 de la COMMUNE**

Résultat reporté : Excédent de fonctionnement : 455 732,80 €

Déficit d'investissement : - 53 161,16 €

• **Vote du Budget primitif 2015 de la COMMUNE**

Fonctionnement Dépenses : 811 521,64 € et

Fonctionnement Recettes : 811 521,64 €

Investissement Dépenses : 424 461,16 € et

Investissement Recettes : 424 461,16 €

• **Subventions 2015**

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2015 :

#### TITULAIRES

#### MONTANT

Comité des fêtes .....	2000,00€
École de Musique .....	500,00€
Anciens Combattants .....	250,00€
<b>TOTAL .....</b>	<b>2 750,00€</b>

• **Taux contributions directes 2015**  
Le Conseil Municipal décide de ne pas changer les taux de contributions :

TAXES	TAUX 2015
Taxe d'habitation .....	16,36
Taxe foncière (bâti) .....	13,23
Taxe foncière (non bâti) ..	15,17
CFE .....	9,89

• **Vente enveloppes timbrées + création d'une régie :**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, FIXE à l'unanimité le tarif des enveloppes à 1 € l'unité, et 9,00 € le lot de 10 enveloppes. Monsieur NOBLE-COURT sera le régisseur principal et Mme AUFFRET son suppléant. La vente se fera à la poste et au secrétariat de mairie.

• **Lancement du marché de la boulangerie**

Travaux Bâtiment Boulangerie : Estimation de l'architecte validée et lancement de l'appel d'offre.

• **Compte-rendu des commissions et autres :**

- Compte Rendu de la CCVCMR par Mr DOREAU
- Compte rendu de la commission voirie par Mme COUQUET
- Compte rendu de la commission « petite enfance » par Mme COUQUET
- Compte rendu de la commission des Sources par Mr DERUE, présentation des devis pour le changement de la pompe du bassin.

## MAIRIE DE

### CHIGNY-LES-ROSES

Place Louise Pommeroy

51500 CHIGNY-LES-ROSES

Tél.: 03 26 03 42 35

Fax : 03 26 03 48 92

E-mail : [mairie@chignylesroses.info](mailto:mairie@chignylesroses.info)

Compte rendu commission Finance : Présentation des comptes de gestion, de clôtures d'exercices, des comptes administratifs et des budgets primitifs.

Compte rendu de la commission bâtiment par Mme DANCHIN : les travaux à la salle des fêtes sont terminés. Etablir une facture des travaux à la contrete Saint-Vincent.

### DIVERS

Tarif location Salle des Fêtes : le conseil décide de supprimer la tarif de la location à l'heure.

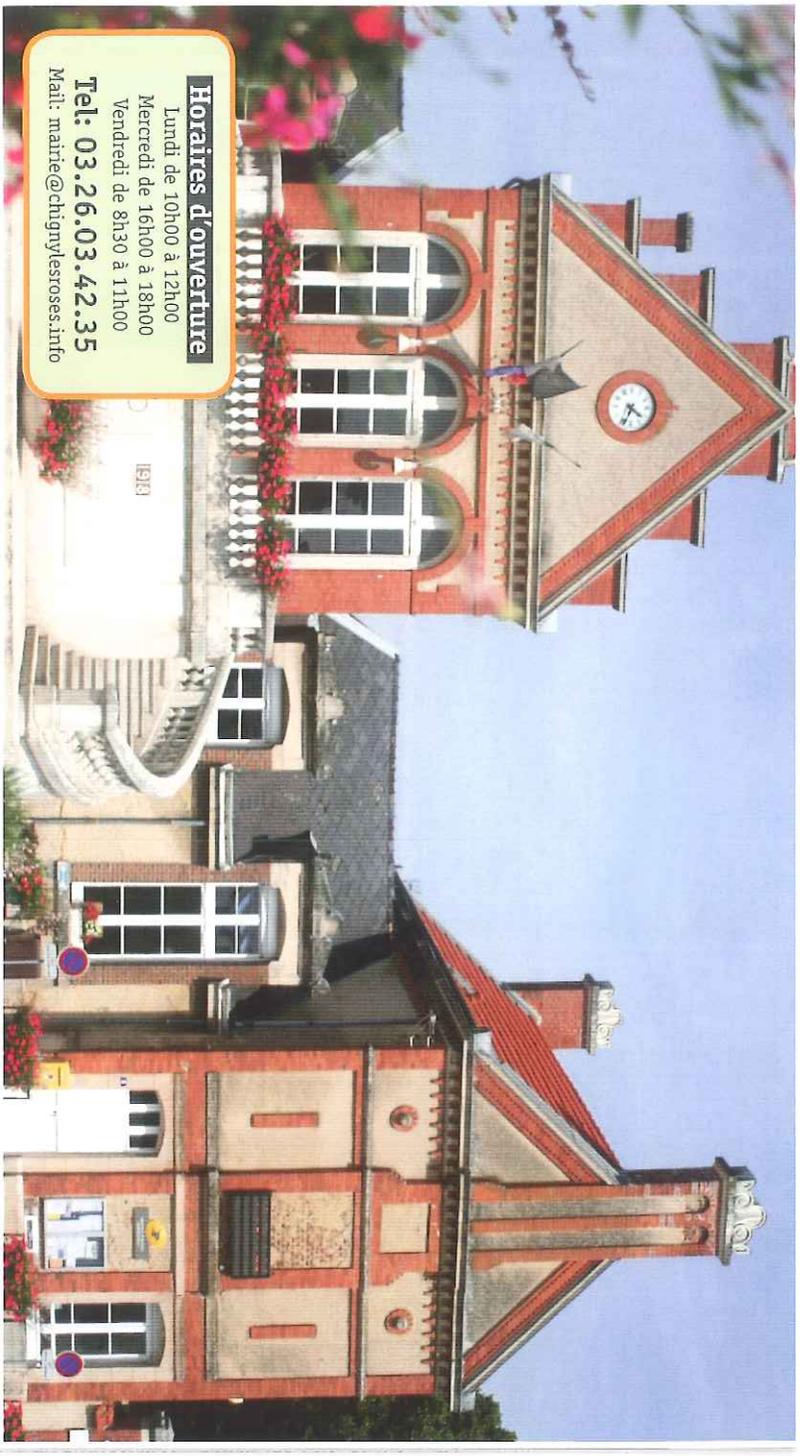
Bail boulangerie : bail à finaliser, inclure une clause pour le départ anticipé, obligation de retrouver un boulanger.

Feu d'artifice 13 juillet : devis de 1 357,00 € (voir avec les pompiers)

Inscription pour Formation pompier feu d'artifice.

>>> **Séance levée à 23H45**





### Horaires d'ouverture

Lundi de 10h00 à 12h00  
Mercredi de 10h00 à 18h00  
Vendredi de 8h30 à 11h00  
Tel: 03.26.03.42.35  
Mail: [mairie@chignylesroses.info](mailto:mairie@chignylesroses.info)

## ETAT CIVIL

### MARIAGE :

Catherine MARCELINO et Pascal GILLERY  
le 20 décembre 2014

### NAISSANCE :

- Zoé BRIARD née le 24 novembre 2014, fille de Julie BAÉ et de Julien BRIARD
- Zoé SOTTIN née le 05 février 2015, fille d'Émilie RAFFLIN et de Vincent SOTTIN
- Antoine SAUCCOURT né le 20 mars 2015, fils de Karen BROCHOT et de Nicolas SAUCCOURT
- Chloé POIRET CAMBRAY née le 17 avril 2015, fille de Sabrina CAMBRAY et de Damien POIRET
- Noah DELANNOY né le 25 avril 2015, fils de Perrine RAFFLIN et de Clément DELANNOY

### DÉCÈS :

- Jacques DUMONT décédé le 09 décembre 2014
- Georges GRIFFON décédé le 30 janvier 2015
- Frédéric RAFFLIN décédé le 19 février 2015
- Bernard DUMONT décédé le 27 février 2015
- Marcel SAVART décédé le 21 avril 2015

## RECENSEMENT MILITAIRE



Les jeunes garçons et filles doivent se faire recenser à la Mairie, à partir du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans. Se munir de sa carte d'identité et du livret de famille. L'attestation délivrée sera demandée pour passer des examens ou concours. Il est rappelé que le recensement est obligatoire et ne pourra être effectué avant l'âge des 16 ans.

## INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE



Les personnes nouvellement domiciliées sur la commune ainsi que celles qui auront 18 ans avant le 28 février 2016 (qui ne se sont pas faites recensées en Mairie de Chigny) sont invitées à s'inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre 2015. L'inscription s'effectue en mairie sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

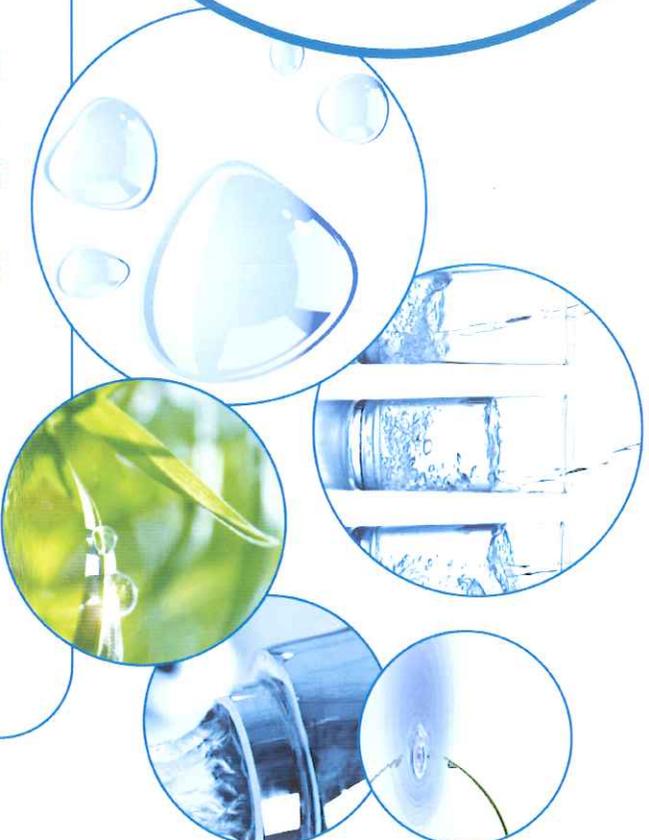


# LO

n° 11

## à la lettre

**Agissons ensemble pour protéger l'eau**  
 Vallée de la Vesle,  
 entre Mont de Berru  
 et Montagne de Reims



### L'eau : patrimoine sous haute bienveillance...

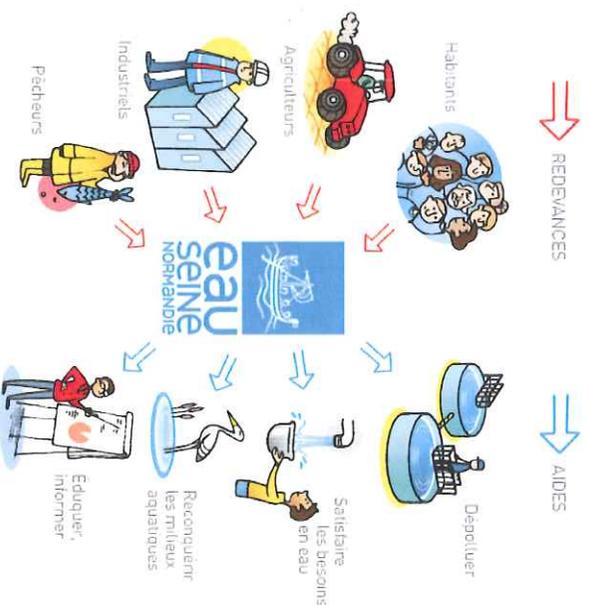
L'eau fait partie du patrimoine de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de sa ressource utilisable relèvent de l'intérêt général. La gestion des eaux en France est organisée autour de 7 bassins hydrographiques, délimités de manière naturelle par les lignes de partage des eaux. Sur le bassin de la Vesle Marnaise, c'est l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) qui dynamise les actions de protection des ressources en eau et de lutte contre les pollutions, de manière structurée, via des partenariats techniques et financiers.

### Incitation et équilibre financier

Une partie de votre facture d'eau est constituée de redevances (Organismes publics d'Etat) reversées à l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Les sommes perçues permettent à l'AESEN de favoriser, grâce à des aides, la mise en œuvre de projets et d'actions poursuivant plusieurs objectifs :

- 1 dépolluer
- 2 satisfaire les besoins en eau
- 3 reconquérir les milieux
- 4 améliorer la gouvernance

L'Agence de l'eau Seine-Normandie peut en conséquence attribuer différentes aides aux collectivités la sollicitant.



### LE SDAGE

En France, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) accompagné de son Programme de mesures (PDM) constitue le cœur du plan de gestion du bassin Seine-Normandie demandé par la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 (directive 2000/60/CE). Le SDAGE détermine les objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau et des rivières pour 6 ans. Les orientations du SDAGE sont déclinées au sein de SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux), mis en place sur des bassins plus restreints. Sur notre territoire il s'agit du SAGE Aisne Vesle Suipe, porté par le Siabave ([www.siabave.fr](http://www.siabave.fr)).

Le 10<sup>e</sup> programme correspond au programme d'intervention de l'AESN pour la période 2013-2018.

Principal outil technique et financier pour la mise en œuvre du SDAGE, il est destiné à inciter les acteurs du bassin à s'engager dans des actions ciblées pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques et la protection des ressources en eau.

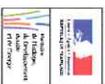
L'atteinte des objectifs souhaités par les instances de bassin en 2010 à l'issue d'une prospective participative, nécessite une implication plus forte dans le "grand cycle de l'eau" (milieux aquatiques, protection des aires de captages ...) et concoure aux politiques communautaires visant la réduction des substances dangereuses, la protection des captages, l'adaptation au changement climatique, la continuité écologique et la biodiversité...

Un nouveau plan de gestion portant sur l'eau, les risques d'inondation et le milieu marin (SDAGE 2016-2021) est en cours d'élaboration à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Il est soumis à l'avis du public avant son adoption proposée fin 2015.

Cette consultation du public est ouverte jusqu'au 18 juin 2015.

Afin que cette enquête soit la plus représentative possible, nous avons besoin de votre contribution et nous vous invitons donc à remplir le questionnaire en ligne disponible sur le site de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

## Consultation du public sur l'eau



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

Participez à la consultation jusqu'au 18 juin 2015



Directeur de publication :  
Jean-Christophe INGLARD  
Direction de l'Eau  
3, Rue Arthur Décès  
Reims  
Informations :  
eau.reimsmetropole.fr  
Rédaction et crédits photos :  
Agence de l'eau  
Seine-Normandie

**Contact**  
Sandrine CHRISTINI-DUSOIR  
chargée de communication  
à l'agence de l'eau Seine-Normandie  
03.26.66.25.88



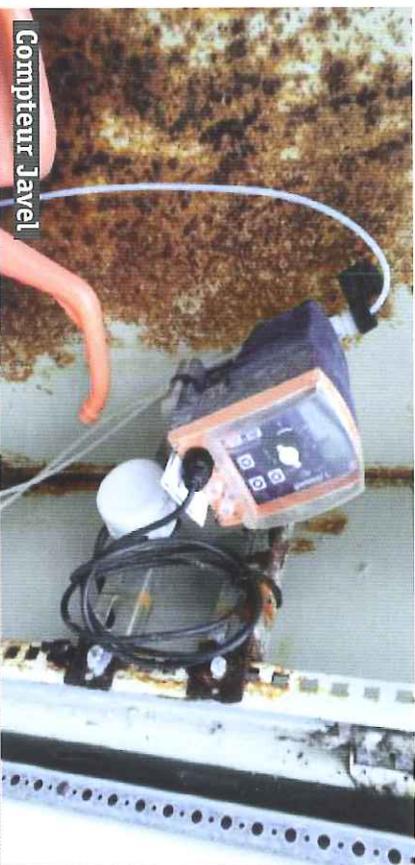
# MODERNISATION DES CAPTAGES DE CHIGNY



omme déjà annoncé lors des vœux du Maire en ce début d'année, la modernisation de notre réseau de captage des sources va débuter. En effet, la vétusté des matériels

installés sur le réseau de captage des sources fait qu'il est nécessaire de changer une partie des armoires électriques qui ne sont plus aux normes actuelles.

Nous allons également mettre en double une pompe de relevage de secours qui servira en cas de défaillance de la pompe présente, qui va « fêter » ses 10 ans de bons et loyaux services. De plus, il n'y a aucune surveillance ou alarme



Compteur Javel

sur le fonctionnement de cette unique pompe. Seul le trop plein dominant sur l'étang permet de savoir si la pompe de relevage a fonctionné ou pas en fonction de l'heure à laquelle ce trop plein coule.

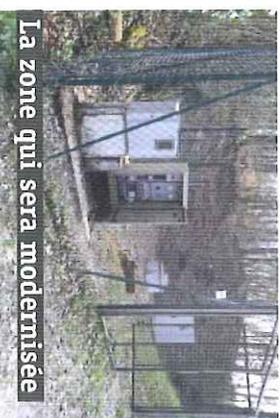
Encore faut-il y passer tous les jours !! Que se passerait-il si cette seule pompe se détraquait ?

Nous aurions de l'eau potable pour 2 ou 3 jours, avec la réserve d'environ 300 M3.

Et encore !! Plus le bassin baissera moins les habitants du haut du village auront de la pression !

Avec cette modernisation de notre réseau de captage et l'informatique qui en découle, une surveillance plus proactive sera donc mise en place. Nous aurons toujours en visibilité le volume d'eau dans le bassin et moins d'interventions humaines surtout pour la période des vendanges.

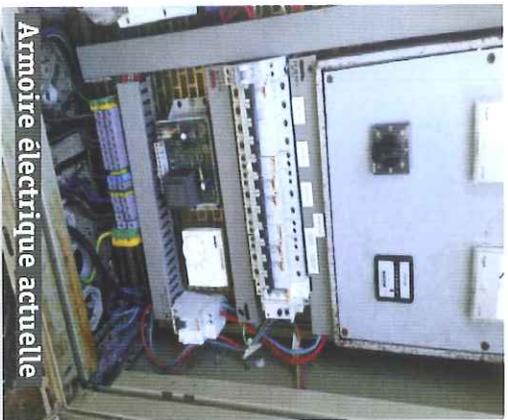
M. Derne Patrice



La zone qui sera modernisée

### Modernisation du réseau :

- Actuellement, il n'y a aucune surveillance ou alarme sur le fonctionnement de l'unique pompe de relevage.
- Avec la nouvelle installation, nous aurons toujours en visibilité le volume d'eau dans le bassin.



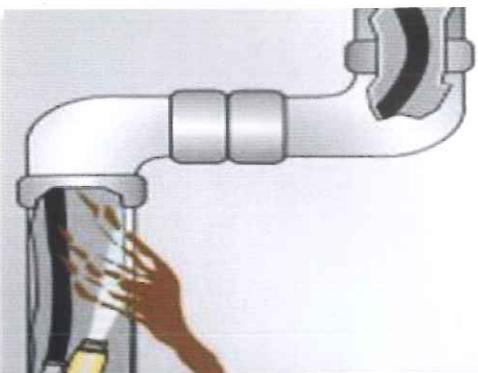
Armoire électrique actuelle

## UNE QUEUE DE RENARD DANS LE RÉSEAU DE CAPTAGE !!



epuis quelques temps, le source de la Pissotte n'était plus à son rendement maximum, les volumes fournis par cette source avait tendance à décroître. Après plusieurs recherches sur les canalisations traversant la forêt, il a été détecté un bouchon juste après une trappe de visite.

Décision est prise de creuser à l'endroit suspecte. Nous avons découvert ce qui provoquait cette obstruction : une énorme queue de renard comme en témoignent les photos ci-dessus et ci-contre.



M. Derne Patrice

## DÉCHETS VERTS

# C'est-à-dire le feu !

Le brûlage des déchets verts dans les jardins des lieux d'habitation est la cause de nuisances importantes.

Outre le risque incendie et la gêne occasionnée par les odeurs, les feux de jardins sont la source de pollutions par l'émission d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. D'autres déchets de plastiques ou bois peints viennent parfois s'ajouter et aggraver cette pollution. C'est pourquoi...

**Le brûlage de déchets verts de jardin est INTERDIT !**



Les déchets verts (tonte de pelouse, taille de haies et d'arbuste, résidus d'élagage, feuilles mortes...) produits par les particuliers sont assimilés à des déchets ménagers. À ce titre, leur brûlage est interdit.

**Contravention de 3<sup>ème</sup> classe : jusqu'à 450 euros d'amende**  
(article 131-13 nouveau code pénal)

Les solutions alternatives existent. Par respect pour votre santé, votre sécurité, pour l'environnement et votre voisinage, pensez-y !

- ramassage des bio-déchets en porte à porte
- apport volontaire en déchetterie
- compostage individuel ou collectif
- broyage individuel ou collectif
- dépôt dans des bennes de collectes

**Le brûlage des chaumes et pailles est INTERDIT SAUF...**

L'arrêté préfectoral du 28 avril 2014 fixant les règles relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales des terres du département de la Marne interdit la pratique du brûlage des chaumes et pailles. Des dérogations sont toutefois admises (article 7 de l'arrêté). Dans le cas où le brûlage est autorisé, il convient de respecter les consignes préfectorales.

**RAPPEL : il est interdit de brûler les chaumes et les pailles à une distance inférieure à :**

- 25 m des récoltes de toute nature
- 50 m des routes départementales, routes nationales, autoroutes ou voies ferrées
- 200 m des agglomérations, des hangars et des mentes
- 400 m des bois, plantations, haies, boisements linéaires, ripisylves et friches

**le feu de plein air près d'un espace boisé EST RÉGLEMENTÉ**

**Les feux de plein air sont réglementés par l'arrêté préfectoral du 10 juillet 1998**

Du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre,

- il est défendu à toute personne de fumer dans les bois, forêt et reboisement peuplés de résineux
- il est interdit d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 m des bois
- il est obligatoire de déclarer en mairie 48h à l'avance, l'incinération de tous végétaux dans une bande comprise entre 200 m et 400 m des bois.

Il faut également respecter les consignes suivantes :

- une bande de 6 m de largeur au moins doit être mise à sol nu
- mise à feu ne devra être effectuée que sur un côté, par tranches successives et en remontant contre le vent
- allumage par temps calme, et après le lever du soleil, éteindre avant le coucher du soleil
- Surveillance sur place pendant le feu et pendant 12 heures après l'extinction

Le reste de l'année, lorsque le brûlage est permis, des précautions doivent être observées :

- Emplacement décapé à sol nu
- Surveillance constante
- Feux éteints par rejet de terre, foyer totalement recouvert.

## CHASSE À L'ŒUF le 04 avril 2015



## INAUGURATION BIBLIOTHÈQUE le 21 mars 2015

Samedi 21 mars avait lieu à Chigny-les-Roses, l'inauguration de la bibliothèque. Les Chignotins intéressés ont pu découvrir les installations, le travail des bénévoles qui ont tré classé, répertorié tous les livres donnés.

Un café, quelques viennoiseries et un marque page attendaient les visiteurs qui se sont attardés, partageant ainsi un moment de convivialité.

Cette bibliothèque est désormais ouverte le mardi de 17h00 à 19h00 et le jeudi de 14h00 à 17h00.

Un grand merci à tous ceux qui se sont investis dans cette réalisation, à ceux qui assure-

ront les permanences et à tous ceux qui viendront emprunter des livres. Ce sera pour nous un gage d'encouragement.  
Bonne lecture...



## REPAS DES AÎNÉS

Le 17 mars 2015

C'est par un soleil magnifique que le CCAS accueillait les aînés du village autour d'un bon repas. La joie se lisait sur les visages et les langues allaient bon train. Avec « Léa » personne ne s'est endormi ; elle nous a fait voyager en chanson dans le monde entier changeant de costumes à chaque escale.

Notre doyenne, Madame Olga LASSALLE nous a fait l'honneur de sa présence ; Monsieur le Maire lui a remis quelques fleurs en lui donnant rendez-vous l'an prochain. Chacun est reparti avec le souvenir d'un bon moment convivial en se promettant de tenir le coup jusqu'à la prochaine rencontre.

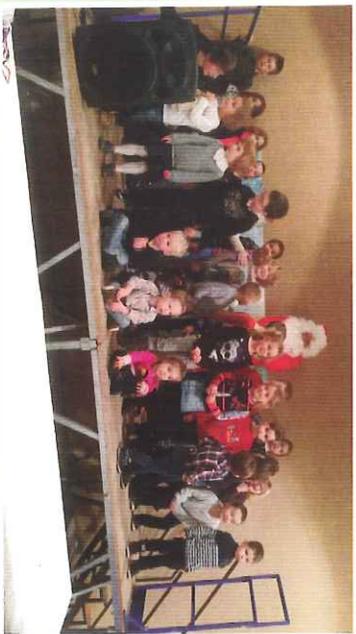


Belle fleur pour la doyenne  
madame LASSALLE



## GOÛTER NOËL CCAS

le 12 décembre 2014



« Comme chaque année, c'est avec joie que le CCAS a accueilli à l'espace Jean Guy, les têtes blanches et les enfants pour fêter Noël. Le père Noël était de la partie et a gâté grands et petits. Les enfants ont pu jouer au chamboule tout et à la pêche organisés par le comité des fêtes. Tout le monde a apprécié le goûter offert par la commune et les gâufres confectionnées par les membres du CCAS et des bénévoles. Trouvez ici le remerciement de la commune, pour toutes les personnes qui ont fait de cette journée une fête familiale ».



## NOËL DU PERSONNEL

le 18 décembre 2014

Comme chaque année, Mr Doreau, Maire de Chigny les Roses, les adjoints et conseillers, ont rassemblé tout le personnel de la mairie, des écoles et de l'agence postale.

M. Doreau prit la parole pour remercier en son nom, et au nom du conseil municipal tous ces agents qui, à longueur d'année, sont au service de la population de notre commune mais aussi pour leur adresser ses meilleurs vœux.

Mr le Maire a remis personnellement un cadeau à chacun avant de partager le verre de l'amitié pour un moment de détente.



## COMMISSION BÂTIMENT

Depuis l'an dernier quelques travaux ont pu être réalisés :

En commençant par l'éclairage intérieur de l'église, ce qui n'était pas du luxe. Maintenant la chorale et les paroissiens peuvent lire les livres sans difficultés, et voir à la nuit tombée les vitraux de nouveau éclairés.

Et nous continuons à entretenir notre église, qui je vous le rappelle fait partie du Patrimoine de Chigny-les-Roses. A cet effet, il a été distribué dans chaque boîte aux lettres, un document vous permettant de participer à ce financement pour mener à bien ce projet et soulager les finances de la commune. Davance, nous remercions les souscripteurs participants.

### ESPACE JEAN GUY :

Un coup de jeunesse a été donné à la Salle des Fêtes de 300m<sup>2</sup> qui en avait grand besoin, à la satisfaction des utilisateurs. Nous avons pu constater avec plaisir que ce nouveau décor avait fait l'unanimité lors des premières manifestations : bal, repas des anciens, C'était le but...

### BOULANGERIE :

Nous allons pouvoir commencer les travaux de la boulangerie et commerce de proximité, retard dû aux tracasseries administratives. Ce projet nous tient particulièrement à cœur puisqu'il rassemblera à nouveau les Chignothins sur la place du village, et les touristes visitant notre belle région à la recherche de quelques bonnes choses pour se restaurer... Affaire à suivre.

### COMMISSION EMBELLISSEMENT :

Notre but sera de dynamiser le village, l'embellissement étant l'affaire de tous, à savoir que cela ne comporte pas seulement les fleurs mais également l'entretien des bâtiments par la commune et les particuliers la propreté du village : petits papiers, sacs plastiques, canettes, déjections des animaux. Merci à tous pour votre participation et de l'intérêt que vous portez à voter village.

- La saison dernière nous avons commencé le réaménagement du parterre communal à l'angle de la Maison Gilles Menu, nous continuons cette année.
- Également parterre en continuant route de Killy
- Projet de remise en eau du petit lavoir rue du moulin... et bien d'autres choses en attendant le fleurissement traditionnel de chaque année. Nous comptons sur quelques bonnes volontés.



## PASSAGE DU MONTE CARLO HISTORIQUE JANVIER 2015



## LES GYROPODES EN BALADE À CHIGNY





# CONFÉRÉRIE ET COMITÉ DE SAINT VINCENT

## M

otre St Vincent a eu lieu le Samedi 24 Janvier. Les membres du Comité étaient Céline et Ludovic Dumont, Rosa Castijello et Michel Bourin, Sandrine et Vincent Gerlier, Angélique et Frédéric Chossonne, Bénédicte et Cyril Lefer, Séverine et Bertrand Naudet.

Ont été honorés par un diplôme ou une médaille : Maxime Gerlier, Emilie Rafflin, Thibaut Thoumy, Charlotte Jesson, Hervé Hadin, Pascal Deveyer, Dominique Gozé, Michel Alexandre, Patrice Fixier, Vincent Lassalle.

Voici le texte lu lors du vin d'honneur. Texte sans prétention, sans queue ni tête, simplement créé pour y incorporer les patronymes de nos chignotins.

Un jeune champenois se promenait en haut du mont au dessus de Chigny pour rejoindre la salle des fêtes maintenant nommée espace Jean Guy. Il ne venait pas du Mesnil, mais il avait l'air coquet. Il avait tout mis pour se faire élégant et voir en cette belle journée d'été s'il n'y avait pas une fille en maillot de bain au bord du nouvel étang. Sa mère lui avait dit : « Philippe part de bonne heure car le chemin est long et habille toi bien. Ne t'inquiètes pas mère, ce goût je l'ai de bien m'habiller ».

« Je vais me marier, je ne ferai pas la pître en route, j'éviterai le fer barbelé qui entoure la prairie ou reste un étrange beuf vert accompagné d'un jeune bournin et je ne me tromperai pas de rue ».

Il gardait sur sa tête un grand chapeau pour se

mettre à l'abri du soleil et protéger le roux de ses cheveux. Ce roux psychologue, après avoir guéri un patient d'un tic si énorme se dit : « Il faut que je rafale un bouquet de fleurs pour l'offrir à une événementelle fiancée ».

« Dépêchons nous car il n'est pas loin de midi et si je trouve un restaurant il me faudra étudier le menu biologique du jour ».

Sa mère lui avait dit : « Fais attention à ce que tu manges, malgré les fils que tu ne sois pas le gros garçon que je craignais ». « Ne t'inquiètes pas ! Je ferai bonne chair on me dit que les plats sont de qualité ».

Tout en cheminant il pensait : « Pourvu que je rencontre la jeune fille qui se dore au soleil auprès de l'étang et que déjà ni son ni bruit ne viennent troubler cette calme journée. Je verrai peut être ses seins si elle se fait bronzer sous ce beau ciel bleu et je ferai la goquette avec elle ».

Effectivement la belle était là, « eureka t'y est se dit il », en l'admirant discrètement. Elle le vit et lui dit : « Bonjour, mais j'en ai un peu mar t'égars de rester là toute seule. Arrête de dégayer et allons manger du porc et des navets pour fêter ta venue ».

« Bah, eh bien allons y répondit-il ».

Il s'en fut donc bras dessus bras vers la maison de la jeune fille. « Mazette, quel beau garçon se disait la jeune fille, je voudrais l'épouser et lui passer au doigt l'anneau des mariés ». Ils furent bien accueillis par les parents mais ils cassèrent une flûte de champagne. Au bris de ce verre ils virent un signe de bonheur et l'écho si considérable de leurs rires résonna dans tout le village où ils vécurent heureux et eurent beaucoup d'enfants.

Jean-Pierre RAFFLIN



# L'ATELIER VANNERIE POURSUIT SON PETIT BONHOMME DE CHEMIN !



Notre association a maintenu 11 membres apprentis vanniers, qui tous les quinze jours, le samedi matin, apprennent et se perfectionnent au tissage de l'osier et du rotin à l'espace Jean GUY, sous l'égide de Mme Valérie HENNECHART, vannière professionnelle.

Dans une ambiance conviviale et sympathique, l'équipe progresse à grands pas ! Venez nous rencontrer, c'est avec plaisir que nous vous accueillons et vous ferons découvrir nos réalisations.

**Chantal JEUNEAUX  
BERNARDINI**



## LE COMITÉ DES FÊTES

**U**n an de plus et toujours autant de motivation et de plaisir à vous proposer de nombreuses manifestations pour petits et grands.

L'ensemble du comité des fêtes vous remercie de votre implication et de votre participation à la vie de notre village, en souhaitant vous voir et vous revoir bientôt.

Encore MERCI

**David DURBECCO**



**Dimanche 3 Mai 2015 :**  
Brocante  
**Samedi 6 et Dimanche 7  
Juin 2015 :** Fête Patronale  
**Dimanche 21 Juin 2015 :**  
Fête de la musique  
**Lundi 13 Juillet 2015 :**  
Fête Nationale

Alors que la chasse aux œufs de pâques vient de se terminer nous sommes déjà dans l'effervescence des préparatifs de la brocante, en espérant que le soleil soit de la fête.  
Afin de réaliser de nouvelles animations (oto, concours de belote...) les membres du comité réaliseront une collecte de dons après les vendanges (Tous lots seront les bienvenus).



## TENNIS CUB DE CHIGNY

vice-président, Eric Raffin ne désire pas se représenter, Mme Virginie Cossy est élue à l'unanimité.  
En 2014, nous étions 39 membres nous espérons continuer sur cette voie.

Les cotisations restent

inchangées 35 euros pour les adultes et 15 euros pour les jeunes de moins de 14 ans.  
Travaux à prévoir  
- Elagage des branches au

dessus du terrain

- Demoussage du cours  
- Réfection d'une dalle de 10 m<sup>2</sup> environ à effectuer à la morte saison, une subvention sera nécessaire pour effectuer cette réparation.  
- Remettre la bâche au fond du cours  
- Achat de chaises  
- Repeindre le mur d'entraînement et poser un grillage en haut de celui-ci.

Suivant le nombre d'enfants et la disponibilité du professeur nous pourrions mettre un stage en place début juillet. Très difficile à organiser car les enfants ont souvent des activités pendant ce mois. N'oubliez pas de régler vos cotisations pour 2015-2016.  
Bon tennis à tous.

**Claude DOBEAU**

L'assemblée générale du tennis s'est tenue le 17 avril 2015 à 18 h 30  
Après la présentation du bilan financier nous avons procédé à l'élection du





## L'ARRIVEE DU PRINTEMPS

Mais que se passe-t-il au printemps ? Comment les feuilles des arbres apparaissent-elles ? Pour le découvrir, nous avons observé le petit marronnier qui est dans la cour de l'école...



**LE VENDREDI 20 MARS :**

Ça y est, c'est le printemps ! Les arbres n'ont toujours pas de feuilles... Nous avons observé de plus près le petit marronnier de la cour : voilà ce que nous avons découvert...

Nous avons vu des petites boules très dures sur les branches du marronnier, ce sont des bourgeons ! Il paraît que c'est là que se cachent les petites feuilles...

Il ne faisait pas très chaud dehors. Nous avons attendu, attendu, mais les bourgeons ne grossissaient pas beaucoup !

**LE LUNDI 13 AVRIL :**

Il fait assez chaud, dehors le soleil brille...

Les bourgeons se sont ouverts et on commence à voir sortir les premières petites feuilles !

On peut même reconnaître la forme des feuilles de marronnier !



**LE MERCREDI 8 AVRIL :**

Ça y est, les bourgeons se sont mis à grossir ! Mais toujours pas de trace des petites feuilles...

**LE JEUDI 16 AVRIL :**

Ça y est, notre petit marronnier a des feuilles, que nous voyons grandir tous les jours !

## VIVE LE PRINTEMPS !



Nous avons ensuite observé une feuille de marronnier de plus près...

Elle est composée d'une longue tige fine, au bout de laquelle sont accrochées sept petites feuilles. Nous avons essayé de la dessiner.



Voilà tout ce que nous avons observé jusqu'ici... mais ça n'est pas terminé, nous gardons un œil attentif sur notre petit marronnier, pour le voir changer au fil des saisons !



*Maternelle de Chigny*

## Rythmes scolaires et

# TAP



Temps Activités Périscolaires



L'école maternelle scolarise des enfants très jeunes. Ils entrent à l'école à l'âge de deux ou trois ans et atteignent six ans en fin de grande section. Les besoins de ces enfants varient en fonction de leur âge et il est pertinent de différencier les projets selon deux modalités :

- ⇒ - 2 et 3 ans : projets centrés sur des activités et jeux libres
- ⇒ 4 et 5 ans : projets pouvant inclure des parcours d'activités sur une période donnée préservant des temps calmes et de jeux.

Le respect des rythmes biologiques des plus petits est essentiel. Les spécificités liées à la maternelle ont donc été prises en

compte afin de permettre aux jeunes enfants d'être dans les meilleures dispositions pour découvrir et apprendre.

Cela passe notamment par le respect de la sieste et des temps de repos : si les après-midi de classe sont plus courtes, l'équipe pédagogique et éducative veille toujours à ce que chaque enfant bénéficie du temps de sieste ou de repos nécessaire, et cela en fonction de son âge.

Une attention particulière est également apportée à la présence de repères dans l'école pour que les plus petits se sentent en sécurité. Par exemple, un affichage type trombinoscope avec les photographies, les noms et les fonctions des adultes est souvent

prévu afin de permettre aux élèves d'identifier les adultes qui les entourent.

Enfin, avec les nouveaux horaires, les enfants bénéficient d'activités organisées par notre commune : l'équipe en charge des activités périscolaires veille à la bonne articulation entre le temps scolaire et périscolaire.

Ci-dessous, quelques réalisations des enfants de notre maternelle.



## ACCUEIL DE LOISIRS



RILLY

Tel: 07-86-89-54-28    Mail: [1-2-3rilly@orange.fr](mailto:1-2-3rilly@orange.fr)

Site @: [www.familialesrurales.org/123\\_rilly/](http://www.familialesrurales.org/123_rilly/)

## LES VACANCES DE FEVRIER:

Les enfants de l'accueil de loisirs 1,2,3 Rilly ont passé une semaine de vacances festive sous le thème du Carnaval: réalisation de loisirs créatifs, découverte du djembé suite à un stage animé par un intervenant en musique, danse et grands jeux musicaux ont fait aussi le plaisir de tous!

Pour clôturer cette semaine, les enfants ont entfilé leurs plus beaux costumes pour défilé dans les rues de Rilly la montagne. De nombreux personnages étaient présents: "Batman, aviateur, pirates et princesses"... La fin de journée s'est achevée sur une note gourmande avec une dégustation de gaufres cuisinées par les enfants.



## VACANCES D'ÉTÉ:

Du **06 au 31/07/2015**

Nous partions à la découverte des 4 éléments à travers un programme d'activités qui se promet attrayant: **SORTIES AU PARC DES LOUPS, AU DOMAINE DE VENDRESSE, PISCINE, STAGE SPORTIFS...** Réunion d'informations et inscriptions le 22/05/2015 à 18h à la maison des associations de Rilly salle B (ancienne école primaire).



**SÉJOUR AU BORD DE LA MER: du 20 au 24/07/2015**

Nous organisons un séjour court à ETAPLES/ MER en Baie de Somme pour *tous les enfants âgés de 8 à 11 ans*. De nombreuses activités seront au RDV: visite d'un aquarium, balade contée, sports nautiques, découverte des phoques... **Attention le nombre de place est limité! LES INSCRIPTIONS SE CLÔTURERONT LE 22/05/2015**. Pour tous renseignements, prendre contact par mail avec Mme Vanessa REMY aux coordonnées ci-dessus. *Réunion d'informations le 29/05/2015 à 18h00 à la maison des associations de Rilly salle B (ancienne école primaire).*



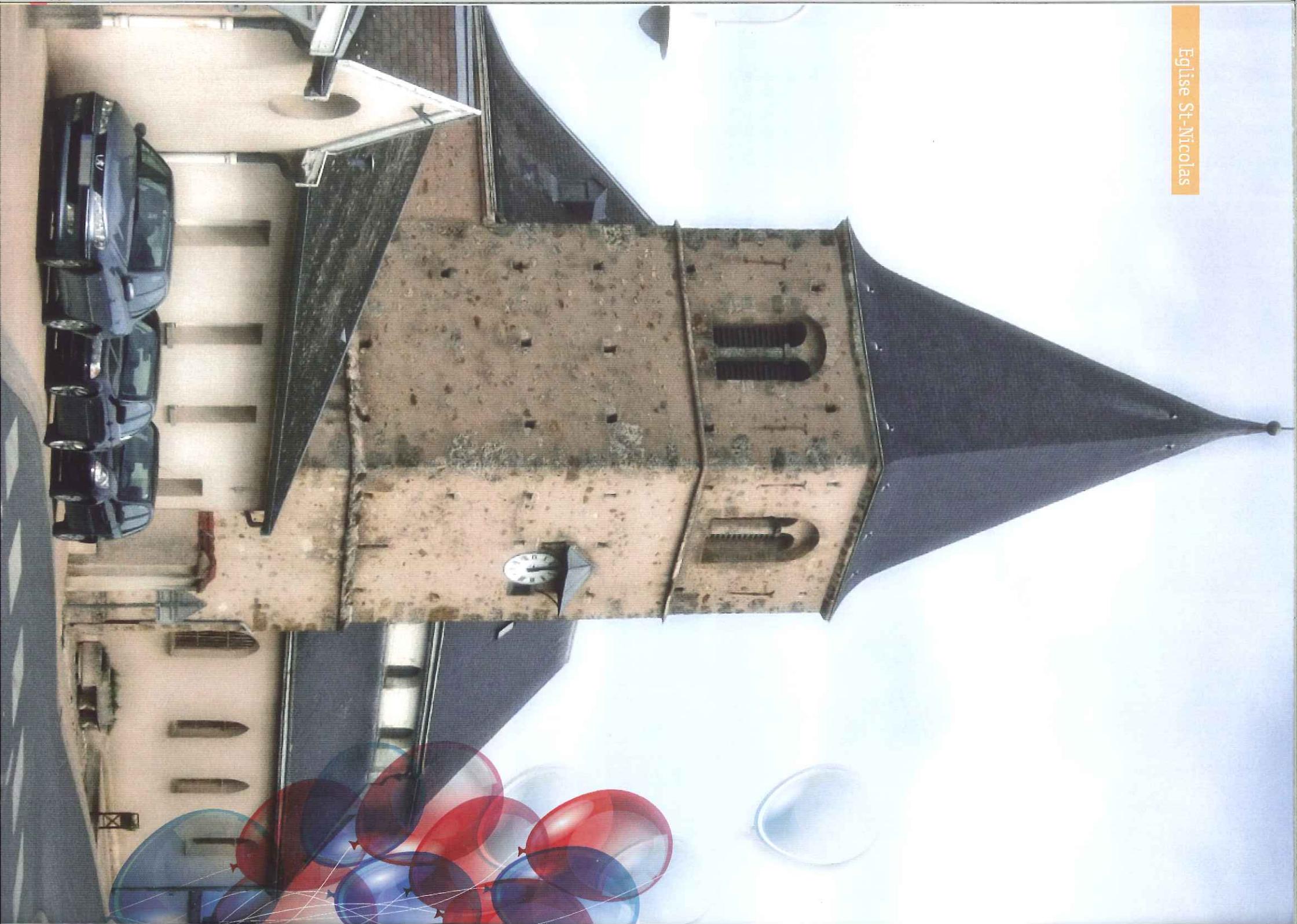
## COURS DE HIP-HOP:



**A partir de la rentrée de septembre 2015.**

L'association 1, 2, 3 Rilly proposera des cours de HIP-HOP pour les enfants et adolescents.

Eglise St-Nicolas



# AMERICAN WEEK

# M

ne semaine tout en Anglais pour les élèves de l'école primaire Sainte Jeanne D'Arc de Rilly la Montagne Grâce à un fort projet d'ouverture à l'Anglais de l'équipe enseignante, Mary-Beth et Christophe ont animé des ateliers dans toutes les classes de l'école et pour tous les élèves.

81 enfants, âgés de 2 ans et demi en maternelle jusqu'à 10 ans en CM2 ont ainsi pu entendre de l'anglais et parler lors de mises en scène et jeux de rôle.

Les activités proposées ont été adaptées à chaque classe et à chaque niveau pour permettre à tous les élèves de participer et d'être impliqués dans cette semaine américaine.

Arrivés le dimanche après-midi, Mary-beth et Christophe ont été accueillis par l'équipe enseignante. Ils ont pu ainsi décorer l'école aux couleurs américaines et créer la surprise le lundi matin pour tous les élèves.



## Une école transformée pour une semaine particulière !!

- Une découverte des USA au travers :
  - des traditions et de « l'American Way of life », façon de vivre une semaine dans une école américaine
  - de la géographie avec une présentation de quelques états et villes
  - de la cuisine...les enfants ont cuisiné et dégusté des spécialités comme les fameux « rice crispy treats » et les « brownies ».
  - de l'apprentissage de vocabulaire, de verbes et d'adjectifs et noms, grâce notamment à des jeux comme « Simon says... » le « Jacques a dit » anglais, même avec les plus petits.
  - de chants traditionnels comme par exemple « If you're Happy... », « Old MacDonald »
- Les élèves ont travaillé sur des saynètes créées pour l'occasion par Mary-Beth mettant en scène des



cheerleaders ou pom-pom girls et des joueurs de basket... Pour clore la semaine, les parents ont été invités à assister à la présentation de ces saynètes et à goûter aux réalisations culinaires américaines ! Un bain dans la culture et la langue anglaise pour aider les enfants à avoir une bonne approche et être à l'aise avec cet apprentissage indispensable aujourd'hui !

## LET'S COOK ! AU MENU : BROWNIES ET RICE CRISPY TREATS !



## LA REMISE DES DIPLOMES...



## PRÉSENTATION DES SAYNÈTES EN ANGLAIS DEVANT LES PARENTS...



## ET LE FAMEUX GÔTER !



Ce fut vraiment une belle semaine !!! L'école est prête à vivre de nouveaux projets dans les mois à venir dont le 19 avril un concert avec la chorale des Fous Chantants de Béthény.



## Conseil municipal

### **SEANCE DU 3 JUILLET 1920**

L'an 1920, le 3 juillet à 9 heures ½ du soir, le conseil s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Georges Legros, Maire.  
Le conseil décide de célébrer la fête nationale du 14 juillet avec solennité, suivant un programme qui sera élaboré par la commission des fêtes et qui sera affiché ultérieurement.

Les élèves qui ont obtenu le certificat d'études primaires en 1918, 1919 et 1920 recevront à titre de récompense un livret de caisse d'épargne de 10 frs. Ces livrets leur seront remis le jour de la fête nationale.

### **SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 1920**

L'an 1920, le 4 septembre à 9 heures du soir, le conseil s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Georges Legros, Maire.  
Le conseil décide de faire demander à M. de la Morinerie, architecte à Reims, auteur d'un projet qui a retenu l'attention de l'assemblée des explications complètes sur les dimensions du monument aux morts projeté et la pierre à employer ;  
Les frais de contrôle municipal des distributions d'énergie électrique sont portés à 10 frs par kilomètre annuellement.

### **SEANCE DU 29 OCTOBRE 1920**

L'an 1920, le 29 octobre à 7 heures ½ du soir, le conseil s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Legros, maire.  
A la suite d'enquêtes, un avis favorable est émis pour l'installation de l'éclairage électrique dans la commune.  
Le conseil décide de célébrer le cinquantième de la république le 11 novembre prochain. Il vote à cet effet un crédit de cinq cents francs. Le programme de la fête sera arrêté par la commission des fêtes.

### **SEANCE DU 5 NOVEMBRE 1920**

L'an 1920, le 5 novembre à 7 heures du soir, le conseil s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Legros, maire.  
Le programme de la fête du 11 novembre élaboré par la commission des fêtes est adopté ;

Le conseil émet un avis favorable à la concession de distribution d'énergie électrique à des conditions provisoires.

### **SEANCE DU 28 NOVEMBRE 1920**

L'an 1920, le 28 novembre à 7 heures du soir, le conseil s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Georges Legros, maire.  
A l'unanimité, le conseil demande que la seconde distribution des lettres qui se fait l'après-midi soit maintenue dans la localité.



## Arts Culinaires

### La tarte au boudin blanc



#### Ingédients :

- 5 boudins blancs - 2 oignons
- 400 gr de champignons - 200 gr de crème fraîche épaisse
- Gruyère - 1 rouleau de pâte feuilletée
- sel - poivre.

- Faire revenir les oignons coupés en petits morceaux dans un peu de beurre.
- Ajouter les champignons - Laisser cuire 5 minutes.
- Oter la peau des boudins et les couper en rondelles.
- Ajouter la crème, le sel, le poivre.

- Dérouler la pâte dans un plat à tarte, y verser la préparation et le boudin.
- Parsemer de gruyère et cuire environ 30 minutes à 210 °.
- A déguster chaud. Bon appétit !

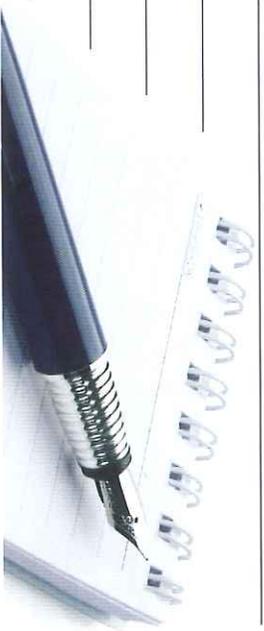
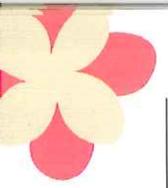
Michèle Coassy



## Jeux - Sudoku

2	9			3		6	
	5	6	2	9	3		
		7		6	5	2	
5	7			2	4		
	2	3		1	7	5	
8		9	5		2	3	
	4			1	7	3	
6	1			4	2	5	
	3	5			8	1	4

			4					7	
				3	2	6		1	3
		3	4		1	5		5	2
		1	6	7	4				5
	6		1	5	9		4		
9		4							1
		5	7	4	6	9			
4	9						3	1	
8		6	9		3				



# Notes





## LE PROJET

La restauration des cloches de l'église Saint-Nicolas de Chigny-les-Roses.

La vie du village est ponctuée par les célébrations de baptêmes, mariages, enterrements et offices depuis toujours.

Les cloches de l'église de Chigny-les-Roses rythment la vie de ses habitants et les relient à chaque événement important. L'église est un lieu privilégié de rencontres pour notre village.

Notre clocher possède 4 cloches datant de 1811 :  
1 principale dont le poids est estimé à 868 kg et 3 petites de 192, 140 et 104 kg.

Nous essayons de garder notre patrimoine en bon état et pour cela nous effectuons des travaux de réparation au niveau de la toiture de l'église au fur et à mesure des besoins. Nous voudrions pouvoir maintenant restaurer les cloches de notre beffroi.

Diverses réparations sont nécessaires à la sécurité, d'autres au bon fonctionnement soit : les battants, baudriers, moutons, points de frappe, roulements etc...

Si vous voulez participer à notre projet, nous vous remercions de bien vouloir compléter le bon de souscription ci-joint. Vous bénéficierez alors d'une réduction d'impôt et un reçu fiscal vous sera envoyé par la Fondation du patrimoine.

Montant des travaux éligibles : 6 844 euros HT

## APPEL AUX DONNS

Pour faire un don, rendez-vous sur la page consacrée au projet du site internet sécurisé de la

Fondation du patrimoine :  
[www.fondation-patrimoine.org/31629](http://www.fondation-patrimoine.org/31629)

Où vous pourrez : FAIRE UN DON  
OU

TÉLÉCHARGER LE BULLETIN DE SOUSCRIPTION et l'envoyer accompagné de votre chèque à la délégation Champagne-Ardenne de la Fondation du patrimoine.

## PRÉSENTATION DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine a pour mission première l'identification, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine local, public ou privé, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture de nos régions (maisons, fermes, vivons, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ports...).

La conservation de ce patrimoine de proximité, le plus souvent non protégé par l'Etat, est de la responsabilité de tous.

La Fondation du patrimoine contribue au développement et à l'attraitivité des territoires : elle mobilise toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation du patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créés : leurs d'emplois qui favorisent la transmission des savoir-faire.

Dans votre région, un réseau de délégués bénévoles agit au quotidien, afin de mettre en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine. Leur investissement sur le terrain tisse des liens avec des partenaires locaux toujours plus nombreux améliorant ainsi leur efficacité dans l'aide à la restauration de cet héritage et dans la sensibilisation à sa connaissance.

## BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider à la restauration des cloches de l'église de Chigny-les-Roses et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine dans le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de  
« *Fondation du Patrimoine – Cloches de Chigny-les-Roses* ».

Mon don est de.....euros et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours.

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- Impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.
  - Impôt de la Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €).
- Exemple : Un don de 500 € = 375 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires. Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt. Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le revenu OU  de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune OU  de l'Impôt sur les Sociétés

NOM ou SOCIÉTÉ : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

### Comment faire votre don ?

Par courrier :

▶ Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Cloches de Chigny-les-Roses » à la Fondation du Patrimoine Champagne-Ardenne (voir coordonnées au dos).

Par internet :

▶ Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :

[www.fondation-patrimoine.org/31629](http://www.fondation-patrimoine.org/31629)

▶ Flasher ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !



web

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du Patrimoine s'engage à afficher l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

# Atout Deco

Piscine traditionnelle  
Construction, SAV, vente de produits  
aménagement des abords, mur d'eau

18 Rue Roger Salengro  
51500 Rilly La Montagne

06 21 36 82 61  
diego51500@gmail.com

Mr Parent



Votre agence immobilière  
à Rilly la montagne

Place de la gare  
03 26 46 14 97

Naoline Letèvre  
06 10 01 19 89  
Sabrina Carpentier  
06 81 79 89 12

cabinet@cbriilly.com  
www.cbriilly.com



# HAUTEM

électricité

contact@hautem-elec.fr

Tél. : 03 26 97 95 78 - Fax : 03 26 97 97 16  
4, rue des Mises - 51380 Villiers Marmery

PEINTURE INTERIEUR  
ENDUIT DECORATIF  
TAPISSERIE  
POSE DE SOL EN TOUT GENRE

SOLLIT Thibaut

Mail : [stpeinture@lpostie.net](mailto:stpeinture@lpostie.net)  
[www.st-peinture-ardennes.fr](http://www.st-peinture-ardennes.fr)



06 83 57 44 69

DÉPANNAGE - VENTE  
INSTALLATION  
TEL-HIFI-VIDEO  
MÉNAGER  
ANTENNE TERRESTRE  
ET SATELLITE (agrée Canal +)  
ALARME DELTADORE  
ET DOMOTAG  
VIDEO SURVEILLANCE  
DEVIS GRATUIT

Service Technique Audio Vidéo  
302 Avenue de Laon - 51100 REIMS

ANTENNES  
DOMOTAG • CONFORT  
@ndom  
SAV • DÉPANNAGE • CONSEIL

Tel. 03 26 84 81 95 - Fax 03 26 09 34 81  
[www.stav-reims.com](http://www.stav-reims.com) - [stav-51@hotmail.fr](mailto:stav-51@hotmail.fr)

Pascal  
VITHE  
Se déplace  
et vous conseille

TAPISSIER DÉCORATEUR  
sièges (neuf et réfection)  
rideaux, voilages  
stores d'intérieurs  
paroi japonaise  
tenture murale  
moquette

51150 LOUVVOIS  
03 26 57 09 12



# EUROSTOÏRES

André Mailloz / Fondateur en 1962  
stores - fenêtres - volets - portails

*près de 50 ans d'expérience à votre service*

RÉSEAU  
DÉCO  
STORY

#### STORES INTERIEURS

- Stores rouleaux
- Stores à bandes verticales
- Stores vénitiens
- Stores plissés

#### FENÊTRES

- PVC - Alu - Bois
- Neuf et rénovation

#### MOTORISATION - DEPANNAGES - S.A.V

[www.eurostores.decostory.fr](http://www.eurostores.decostory.fr)

6 rue Maurice PrévotEAU - Actipôle NeuvilleTte - 51100 Reims  
Tél. : 03 26 85 57 77 Fax : 03 26 49 08 57

#### STORES EXTERIEURS

- Stores toiles et corbelles
- Stores spécial vérandas

#### FERMETURES

- Volets roulants et battants
- Persiennes • Portes sectionnelles
- Grilles • Rideaux métalliques

#### PORTAILS ET CLOTURES



**CloMarne**  
CLOTURES - PORTAILS

Notre Métier :  
Sécuriser vos espaces

Tél. 03 26 35 93 18

Les Clôtures de la Marne  
12, rue de l'Industrie  
51350 CORMONTREUIL  
didier.deregnaucourt1800@orange.fr  
Fax : 03 26 35 93 20

CONSTRUCTION • RÉNOVATION • ET ENTRETIEN

*de courts de tennis*

Depuis 2007  
au service du tennis

**C.R.E. TENNIS**

C.R.E. Tennis 126 route de Reims - 02200 Billy-sur-Aisne  
Tél. : 03 23 73 01 22

MaiL : [cre.tennis@orange.fr](mailto:cre.tennis@orange.fr)  
[www.cre.tennis.com](http://www.cre.tennis.com)

